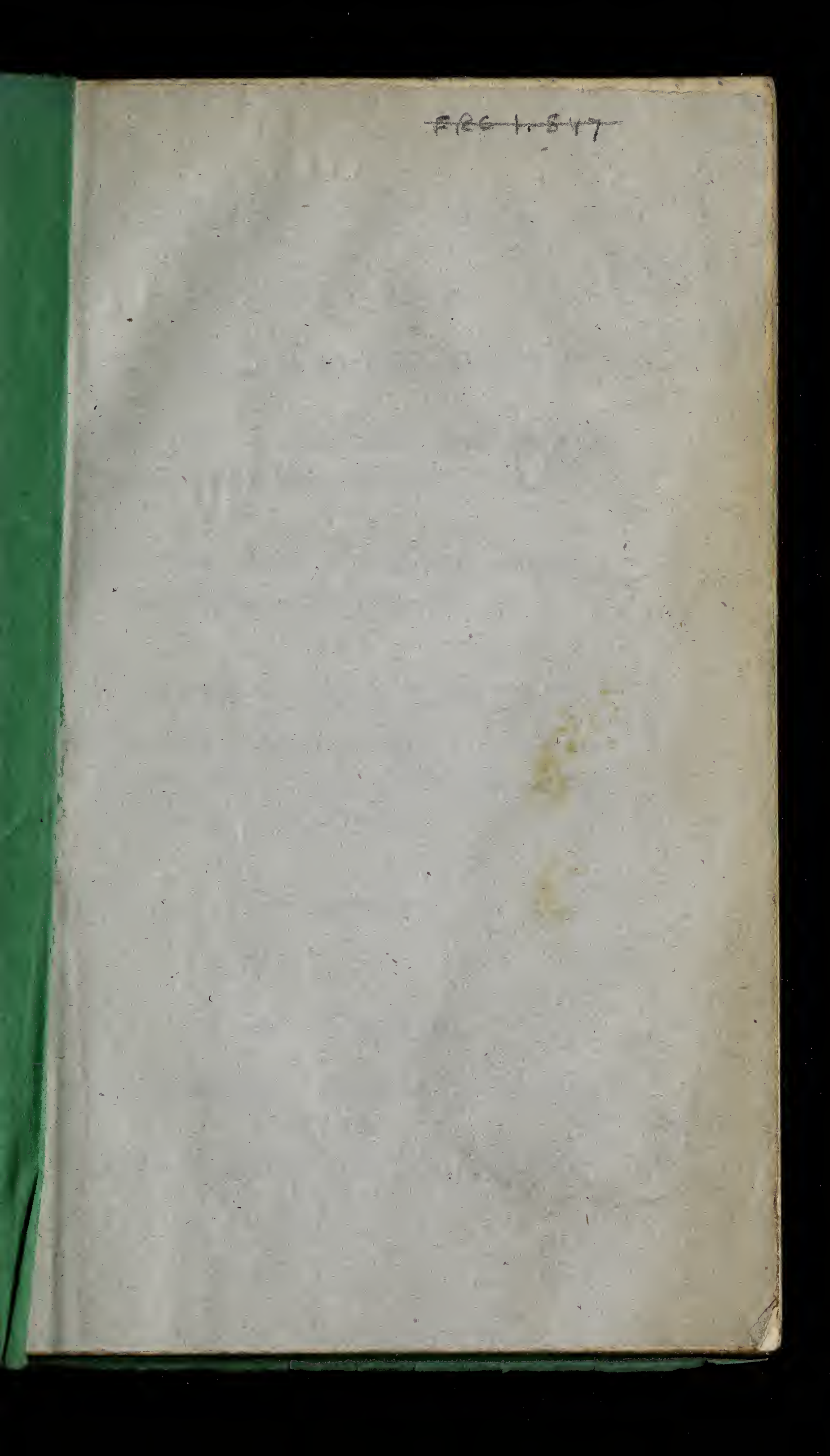
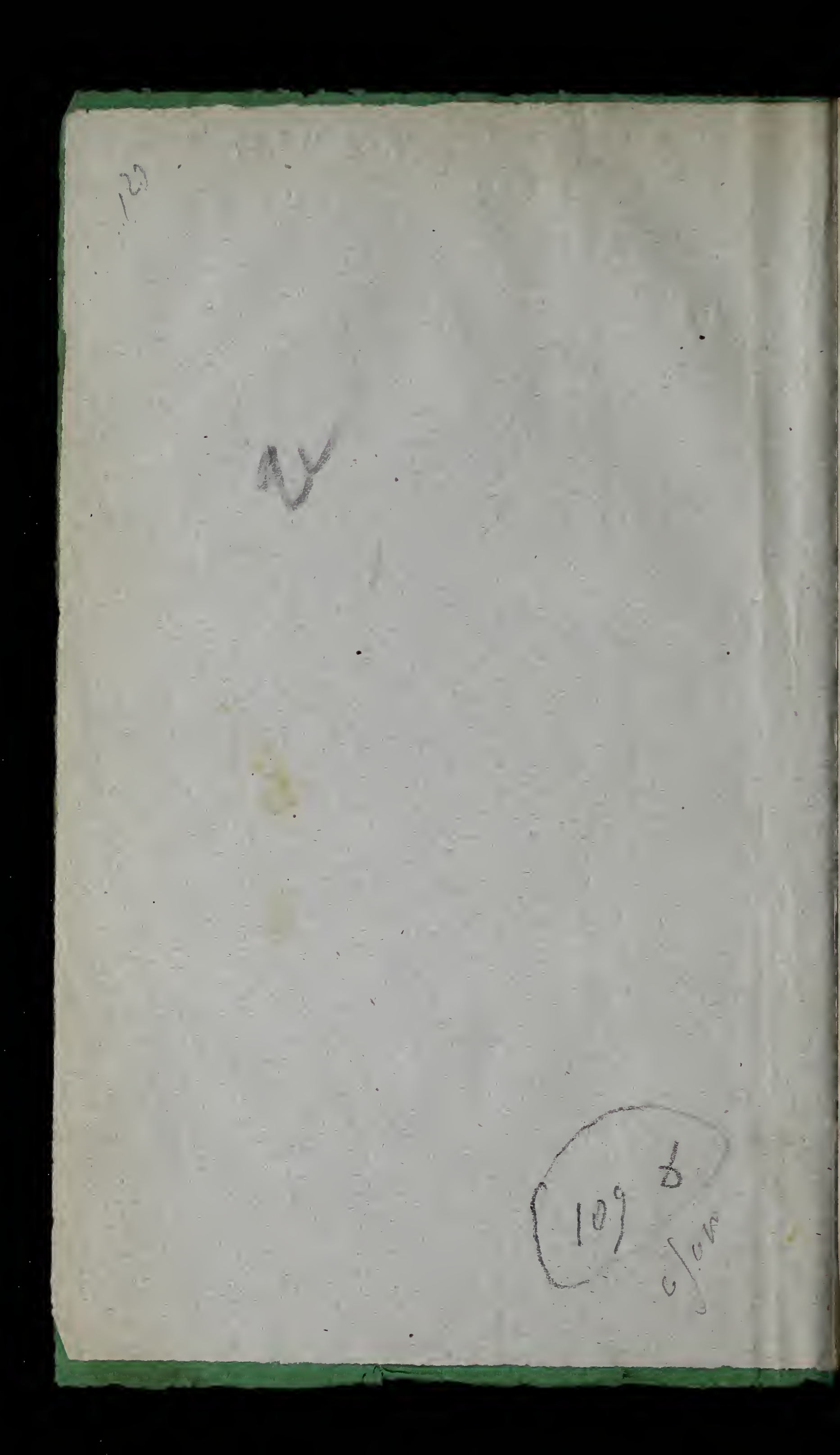





109 b

MOYENS
D'ASSURER
LA RÉVOLUTION,

D'EN tirer le plus grand parti pour le bonheur & la prospérité de la France;

AVEC une Adresse à l'Assemblée nationale, & des Réflexions sur le Pouvoir exécutif.

PAR M. L'ABBÉ AUGER,

DE l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Auteur du Projet d'Éducation pour tout le royaume, & d'un Catéchisme du Citoyen François.

A PARIS,

Chez GARNÉRY, Libraire, rue Serpente, n°. 17.

L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ.

Le Projet d'Éducation pour tout le royaume, se vend chez Didot, rue Pavée S. André-des-Arcs ; Crapart, à l'entrée de la rue d'Enfer, chez lequel on trouve le Catéchisme du Citoyen françois ; & Garnéry, Libraires, rue Serpente, n°. 17.

MOYENS
D'ASSURER
LA RÉVOLUTION,

D'EN tirer le plus grand parti pour le bonheur & la prospérité de la France.

Ce n'est ni par inquiétude d'esprit, ni par désœuvrement, mais uniquement par amour du bien public, que je me suis déja permis & que je me permets encore de publier mes idées sur la grande révolution qui intéresse si vivement toute la France, & qui tient l'Europe entiere attentive. Un zele purement patriotique me presse d'exposer quelques principes d'administration générale, dans ce moment sur-tout où nos dignes représentans, les fondateurs de la liberté française, marchant à grands pas vers la fin de leurs travaux, doivent desirer qu'ils soient solidement affermis, & que la France en recueille tout le fruit qu'elle a dû s'en promettre.

Il n'appartient qu'au ſouverain de la nature de voir exécuter ſes loix dès qu'il les a établies : lui ſeul, par des voies auſſi douces que fortes, peut amener ſur-le-champ tous les êtres, libres & non libres, doués & dépourvus de raiſon, à concourir aux fins qu'il ſe propoſe. Il veut, & à ſa voix puiſſante, tout marche auſſi-tôt avec une régularité qui excite notre admiration en même-tems qu'elle nous fait ſentir notre foibleſſe. Les opérations de l'homme ſont lentes & incertaines. Veut-il régénérer un grand empire ; je dis grand ſelon nos foibles vues, c'eſt-à-dire, ſelon la vérité, un point imperceptible dans cet immenſe univers : ſans parler des paſſions humaines qu'il lui faut combattre, des intérêts particuliers contre leſquels il lui faut lutter ſans ceſſe, de tous les moyens qu'emploient la violence & la ruſe pour traverſer ſes projets de loix & en empêcher l'exécution ; la ſageſſe lui preſcrit d'étudier le caractere du peuple auquel il prétend appliquer ſes loix, de bien connoître ces formes indélébiles que lui ont fait contracter la nature du climat & les habitudes de pluſieurs ſiecles, afin de lui donner, non les meilleures loix poſſibles abſtractivement priſes, mais les meilleures qui puiſſent lui convenir. Cela ne ſuffit pas encore ; lorſqu'il

a conçu & rédigé ces loix, il doit prendre les moyens les plus propres pour en assurer les avantages.

La révolution est faite, quoi qu'en disent ses ennemis secrets ou déclarés; la constitution est achevée ou près de l'être; il ne s'agit plus que de chercher les moyens d'en prolonger la durée, d'en tirer le plus grand parti pour le bonheur & la prospérité de la France. Je me propose de tracer un tableau rapide de ces moyens, & je supplie notre auguste Diète de recevoir mes réflexions avec le même esprit qui les a dictées. C'est un des fruits de la nouvelle administration, qu'il soit libre à tout citoyen de communiquer ses idées quand il les croit bonnes, & de donner des conseils à sa patrie, selon les facultés que lui a départies la nature, ou selon les connoissances que lui ont fournies ses études. Je plains ceux qu'égarent l'enthousiasme d'une liberté nouvelle ou les préjugés d'un ancien gouvernement; mais je ne cesse point de les estimer s'ils disent ce qu'ils pensent sincérement & avec franchise. Je déteste, de quelque parti qu'ils soient, comme les plus grands ennemis de la chose publique, ces esprits factieux & séditieux qui travaillent de toutes leurs forces & avec tous leurs talens à soulever le peuple. Je méprise

également, & ces cœurs faux qui, par esprit de parti ou par les vues d'un sordide intérêt, écrivent & parlent contre les lumieres de leur raison, contre les inspirations de leur conscience; & ces mauvais plaisans qui, placés dans un vaisseau battu par la tempête, sans penser au péril qu'ils courent eux-mêmes, sans rien proposer d'utile, rient & cherchent à faire rire aux dépens de ces généreux patriotes, qui s'occupent sérieusement des moyens de le conduire heureusement au port, & de sauver des ingrats qui les outragent. Mais entrons dans notre sujet, en tâchant d'éviter nous-mêmes tout reproche, & de nous tenir toujours dans les justes bornes d'une sage circonspection.

A la tête des moyens que je conçois pour affermir la révolution & en assurer les avantages, je place le rétablissement du pouvoir exécutif suprême, de ce point central auquel toutes les parties doivent se rapporter, de ce grand ressort qui, réglé lui-même par la loi, imprimera à toute la machine un mouvement toujours régulier, de cette force qui donnera de l'activité à toutes les autres, qui les réunira toutes vers un objet unique, vers le bonheur commun & la prospérité générale. Le rétablissement de ce pouvoir sera le complément &

comme le couronnement de la conftitution ; & je renvoie, pour cet article effentiel, aux réflexions que l'on trouvera à la fuite de ce nouvel écrit. J'ajoute feulement ici, qu'en demandant qu'on donne au pouvoir exécutif fuprême toute l'activité & toute l'énergie qu'il eft poffible de lui donner, c'eft moins l'intérêt de l'autorité royale que j'ai en vue que le maintien de la liberté nationale. Je vois que, dans les anciennes républiques, les orages d'une liberté tumultueufe ont enfin obligé de recourir au pouvoir d'un feul : je craindrois donc que ces mêmes orages ne réduififfent la nation à fe rejeter dans les bras du defpotifme. Or, il me femble que remettre entre les mains du roi la plus grande force exécutrice, c'eft le moyen de fe procurer tous les avantages de la monarchie, & d'éviter les inconvéniens de la démocratie ; il me femble que par là nous formerons une monachie républicaine, le meilleur, felon moi, & le plus heureux des gouvernemens.

Il y a long-temps que j'ai propofé un projet de réconciliation & de paix dans une adreffe (1)

(1) Cette adreffe fe trouve à la tête de mon Projet d'Éducation pour tout le royaume.

à l'Aſſemblée nationale. Je me perſuadois alors, & j'ai de la peine à me détacher de cette idée, qu'un décret d'amniſtie générale, tel que celui dont les Athéniens nous ont donné l'exemple, & qui leur mérita les louanges de tous les peuples, auroit adouci & rapproché tous les eſprits, les auroit diſpoſés à faire généreuſement les ſacrifices que demandoit le bien public, auroit procuré à notre auguſte Aſſemblée l'avantage de pourſuivre avec moins d'oppoſition & plus de calme, le cours de ſes importantes opérations. Mais s'il eſt vrai, comme le penſent quelques-uns, qu'il ne fût pas encore tems de haſarder ce décret, parce que les eſprits étoient encore trop échauffés, les paſſions trop vives, les intérêts particuliers & préſens trop ſentis, l'intérêt futur & général trop méconnu, l'eſpoir d'une contre-révolution trop enraciné dans certaines imaginations; il me ſemble qu'aujourd'hui il eſt tems enfin que l'Aſſemblée nationale faſſe ceſſer autant qu'il ſera en elle, les diviſions qui déchirent la France; diviſions qui ruineroient ou du moins reculeroient les grands fruits qu'on peut eſpérer de la révolution : il eſt tems qu'elle exhorte tous les François à ſe réunir d'eſprit & de cœur, à oublier entierement le paſſé, à s'interdire tout reproche contre ceux

dont la conduite a pu déplaire, à ſupprimer les noms odieux d'ariſtocrates & de démocrates, à ne plus reconnoître que des François, des hommes ſincérement ſoumis à la loi & au roi, fiers de montrer enfin à l'Europe une nation libre & digne de l'être.

Il me ſemble que nos dignes repréſentans pourroient dire à ceux de leurs concitoyens qui ont cru devoir s'éloigner de la France: Pourquoi fuir une patrie où ſont vos fortunes, vos proches & vos alliés ; une patrie qui vous fut autrefois ſi agréable, où vous avez trouvé tous les plaiſirs & tous les délaſſemens honnêtes? Revenez parmi nous; vous verrez un peuple rentré ſous le joug des loix, redevenu doux & paiſible, dont les hommages ſeront d'autant plus flatteurs qu'ils ſeront libres & volontaires. Nous avons ſupprimé dans la capitale les reſſorts trop multipliés d'une adminiſtration tumultueuſe, dont les conjonctures avoient impoſé la néceſſité, & dont nous avions tiré dans le beſoin de précieux avantages. La police y a repris ſon cours, une police ſévere & attentive, ſans inquiſition & ſans eſpionnage. Revenez dans cette capitale; vous y jouirez de la ſureté & de la tranquillité; vous y goûterez des plaiſirs avoués par la vertu & par le patriotiſme. Paris

auroit-il cessé de vous plaire depuis qu'il est devenu libre ? La liberté vous déplairoit donc, & vous seriez nés pour être esclaves ?

Ils pourroient dire aux riches & aux nobles: Étoit-il juste que vous fussiez moins imposés que les autres, parce que vous aviez plus de fortune & de ressources? Étoit-il juste que vous fussiez moins punis quand vous étiez criminels, parce que l'éducation que vous aviez reçue, les sentimens que devoient vous inspirer un grand nom & d'illustres ancêtres, vous rendoient plus coupables ? Tous les hommes ne doivent-ils pas être égaux aux yeux de la loi ? & si elle pouvoit faire acception des personnes, ne devroit-elle point punir plus séverement ceux dont elle avoit lieu d'attendre davantage ? Deviez-vous conserver des priviléges, ou nuisibles à la société, ou humilians pour vos compatriotes? Eh! que sont de vains priviléges comparés à la liberté dont vous jouirez avec tous les autres, la liberté qui seule éleve vraiment l'homme & l'honore? Êtes-vous fâchés de ce que désormais il vous faudra ajouter des talens & des vertus au nom & à la fortune; de ce que vous devrez les honneurs à un vrai mérite, & non plus à des titres frivoles, ou souvent même à des démarches avilissantes ? car, nul de vous ne l'ignore, il

vous falloit ſouvent ramper pour vous élever.

Ils pourroient dire au ſimple peuple & aux pauvres : Pourquoi en vouloir aux riches? pourquoi éloigner par vos violences des hommes en qui vous trouvez des ſecours dans vos beſoins, & dont le luxe même qui vous choque vous fait vivre? Vous le dites ſouvent entre vous : Le riche fait vivre le pauvre. L'éloignement des riches vous ôte vos meilleures reſſources. En vain nous vous déchargerons d'impôts qui peſoient ſur le peuple; votre commerce, votre travail, votre induſtrie, voilà vos vrais avantages, vos vrais tréſors; mais que deviendront cette induſtrie, ce travail, ce commerce, ſi vous n'avez plus occaſion de les exercer? On ne paie jamais trop, vous le ſavez, quand on gagne beaucoup; & l'on ſeroit malheureux, même en ne payant rien, ſi on ne gagnoit rien. Ne confondez pas avec la liberté une licence qui vous ſeroit plus funeſte qu'aux riches, parce qu'elle vous laiſſeroit ſeuls, dépourvus de reſſources & de ſecours. Si en devenant libres, vous avez acquis l'avantage ineſtimable de n'être ſoumis qu'à la loi, aux yeux de laquelle tous les hommes ſont égaux, vous vous trouvez auſſi aſtreints à plus d'obligations ſociales, & appellés à des vertus ſans leſquelles vous ne ſeriez plus dignes d'être libres.

Personne, je le puis dire, n'eſt plus ami que moi de la liberté, n'eſt partiſan plus zélé de la révolution; mais, je l'avoue, je vois avec une vraie peine, avec douleur, que certains eſprits exaltés ou ombrageux (je crois que c'eſt un faux zele, & je n'oſe leur ſoupçonner des intentions perverſes) travaillent ſans relâche à inspirer des défiances au peuple, à lui faire voir par-tout des conjurations & des complots. Pour moi, il me ſemble qu'à force de dire à des hommes qu'il ſont nos ennemis, on les rend vraiment ennemis, quand ils ne le ſeroient pas ou qu'ils voudroient ceſſer de l'être, & que le moyen de fortifier un parti foible, c'eſt de le perſécuter. La liberté en général, je le ſais, & ſur-tout une liberté naiſſante, oblige à beaucoup de vigilance & d'attention; il faut être ſans ceſſe en garde contre un pouvoir qui tend ſans ceſſe à être oppreſſif, qui en a contracté une longue habitude, & qui la perdra difficilement. L'expérience des ſiecles m'a appris que l'état de liberté étoit un état de lutte & d'agitation continuelle; mais pourvu que cette lutte & cette agitation ne ſoient pas trop violentes, ce qu'on obtient par de bonnes loix, elles ne font que donner du reſſort aux eſprits: je sais enfin que, dans les états comme dans nos corps fragiles,

un certain mouvement n'eſt qu'un ſigne de vie, une certaine tranquillité n'eſt qu'un indice de mort ; mais je ſais auſſi que les François, & ſurtout les François nobles, n'ont point ceſſé d'être généreux, & que ſi l'on étoit généreux à leur égard, on ne les verroit combattre que de générosité. Je ne parle pas de ces forcenés incorrigibles, de ces frénétiques incurables, qui, ſemblables à ce malheureux de Senlis, conſentiroient à périr & à s'enſevelir ſous des ruines, pourvu que des milliers d'autres y fuſſent enſevelis avec eux ; mais que nous feroit leur rage inpuiſſante ?

Je prêche, & j'ai toujours prêché la réunion & la concorde, parce que je ſens qu'un empire ne peut être heureux quand la diſſenſion & les diſcordes y regnent. Je voudrois engager les uns à écarter pour un moment leur intérêt particulier, qui les empêche de voir que le gouvernement françois étoit radicalement vicieux, qu'il avoit beſoin non d'une ſimple reforme, mais d'une refonte générale, que cette réfonte entraîne des bouleverſemens fâcheux pour un grand nombre, que leur intérêt même demande qu'ils travaillent à accélérer la réparation des maux de l'état, loin de la retarder, parce qu'ils ne peuvent être heureux ſi l'état ne l'eſt point,

& qu'ils y trouveront plus de ressources à proportion qu'il jouira d'une plus grande prospérité (1). Je voudrois persuader aux autres, s'ils se trouvent dans la triste nécessité de s'entourer de ruines, d'épargner au moins le plus de mal possible, & d'adoucir autant qu'il est en eux celui qu'ils sont obligés de faire. Quant à ce qui regarde les ministres des autels, sans entrer dans la grande question de la propriété des biens de l'église, sans examiner si l'on devroit laisser aux titulaires actuels l'administration des revenus de leurs bénéfices, je suppose qu'on soit injuste à leur égard, doivent-ils pour cela oublier qu'ils sont des ministres de paix, chargés

---

(1) Je rappellerai ici les paroles que le célebre Périclès adressoit aux Athéniens : » Le grand intérêt de chaque » citoyen consiste moins dans sa prospérité personnelle, » que dans le bonheur de la cité dont il est membre. » Le citoyen le plus heureux, si sa patrie vient à tomber, » tombe nécessairement avec elle : tant qu'elle se sou- » tient, il trouve dans le bonheur général, de quoi se » relever de ses propres disgraces. Mais s'il est vrai que » la république puisse soutenir le particulier dans sa » châte, tandis que le particulier ne peut arrêter la » ruine de la république qui s'écroule, ne faut-il pas » que tous se réunissent pour prévenir cette ruine, & » pour secourir la mere commune ? « *Thucydide, second livre de la guerre de Péloponèse.*

ſpécialement de demander au ciel le bonheur des peuples, & d'y contribuer de tout leur pouvoir? Peuvent-ils, eux & d'autres encore, ſouhaiter une contre-révolution, qui, dans la poſition actuelle des choſes, & dans la fermentation des eſprits, entraîneroit la ruine & la diſſolution de la France, au milieu de convulſions affreuſes dont ils ſeroient peut-être les premieres victimes.

Il ſeroit digne aſſurément, oui il ſeroit digne de ceux qui compoſent notre auguſte diete, de nos premiers législateurs, d'exhorter tous les François à ſe réunir pour le bonheur de la nation françoiſe; mais je déſirerois qu'ils donnaſſent eux-mêmes les premiers l'exemple de cette réunion précieuſe. Je dirai ſincérement ce que j'ai éprouvé en aſſiſtant à des ſéances de l'aſſemblée nationale: il m'a ſemblé voir, & c'étoit pour moi un ſpectacle vraiment douloureux, il m'a ſemblé voir deux armées ennemies en préſence. Eſt-ce donc là, me diſois-je, ces hommes que nous avons choiſis pour travailler de concert à la régénération d'un grand royaume? Quels cris! quel tumulte! ils ſe menacent des yeux, ils ſe menacent de la main: vont-ils donc profaner le temple de la patrie? Vont-ils donc enſanglanter le ſanctuaire de la liberté même? Ah! je détourne la vue; je ne reconnois point là les

auguſtes repréſentans d'une nation illuſtre, qui a déja joué un ſi grand rôle dans le monde, & qui doit en jouer un bien plus grand encore, ſi à l'eſprit & au courage nous ſavons joindre de la modération & de la ſageſſe.

Je viens d'exprimer au vrai & au naturel, ce que j'ai éprouvé & ce que j'ai ſenti dans quelques ſéances des plus orageuſes de l'aſſemblée nationale auxquelles j'ai aſſiſté. C'eſt là ce que me diſoit mon cœur pénétré d'une vraie peine; mais ma raiſon corrigeoit ce ſentiment & me diſoit: Faut-il s'étonner que dans ce choc de paſſions violentes; d'antiques préjugés & d'intérêts perſonnels, qui combattent un nouvel ordre de choſes, il régne un ſi grand tumulte? ne doit-on pas être ſurpris, au contraire, de n'y pas voir régner plus de trouble? J'ajouterai qu'il y a quelques mois, dans une des ſéances dont je parle, je vis naître du ſein des tempêtes & des orages, le décret le plus ſage & le plus modéré, le plus digne d'être avoué par une raiſon calme & paiſible.

Les bons citoyens, cependant, doivent deſirer que les cœurs moins aigris ſe rapprochent. Les François ſous les armes, ſe piquerent toujours de généroſité envers leurs ennemis; l'hiſtoire nous en a tranſmis des exemples dignes

des plus grands éloges : des François, leurs concitoyens, feroient-ils les feuls pour lefquels ils ne voudroient pas être généreux ? Que ne puiffent-ils, oubliant toute haine, toute animofité, tout efprit de parti, toute confidération de vil intérêt, que ne puiffent-ils, fous les yeux de la patrie commune, s'avancer de part & d'autre, & jurer fur fon autel, de s'occuper tous avec un même efprit & un parfait accord du bonheur & de la profpérité d'une nation devenue libre fous un prince qui, loin de mettre obftacle à fa liberté, fe fait gloire d'en être appellé le reftaurateur. Que le premier fruit de cette réconciliation fainte foit la réfolution unanime de ne point fe féparer, fans porter un œil attentif & non prévenu fur toute la conftitution, fans examiner toutes les parties de ce grand ouvrage, pour voir fi, dans la chaleur des efprits, dans le conflit des paffions & des intérêts oppofés, ou faute de pouvoir faifir tout un vafte enfemble, il n'eft pas échappé des loix inconhérentes ou peut utiles. Il n'eft point d'ouvrage un peu confidérable, compofé tranquillement par un homme feul, pour le fimple plaifir d'un petit nombre d'hommes, qui n'exige de fon auteur une pareille revifion. Combien plus n'eft-elle pas néceffaire dans un œuvre d'une fi grande étendue,

d'une ſi grande importance, né au milieu des orages & des tempêtes, compoſé pour la régénération d'un vaſte empire, ſous les yeux de l'Europe attentive ou jalouſe, qui lui prépare des louanges ou des cenſures ? Je ne ſais pas ſi mon zele patriotique me fait illuſion & m'abuſe; mais il me ſemble qu'un tel examen de notre nouvelle conſtitution, fait dans le ſilence de toutes les paſſions & de tous les intérêts perſonnels, lui imprimeroit un caractere ſacré qui la rendroit auſſi vénérable que ſi elle nous étoit envoyée du ciel, & gravée ſur l'airain par le doigt de Dieu même. Nous ne ſerions pas indignes, je crois, de donner à l'univers un auſſi bel exemple de ſageſſe & de modération, & de lui montrer dans douze cents François, autant de Solons & de Lycurgues. Mon cœur ſe complaît, je l'avoue, dans un projet dont l'exécution, à ce qu'il me ſemble, ſeroit ſi glorieuſe pour mes compatriotes, & dont l'idée ſeule me fait verſer des larmes de joie & de tendreſſe. Tel eſt le vœu que mon cœur exprime : s'il paroiſſoit chimérique à pluſieurs, du moins, je crois, on ne pourra nier que ce ne ſoit le vœu d'un bon patriote.

Mais il faut paſſer aux autres moyens propres à conſolider la révolution. Je les parcourrai

rapidement

rapidement pour m'arrêter un peu à l'éducation nationale, dont je me ſuis déja occupé dans un ouvrage à part, & qui me paroît mériter toute l'attention de nos généreux légiſlateurs.

Notre auguſte aſſemblée ſent mieux que moi combien il eſt eſſentiel d'établir une excellente police dans toutes les villes, d'apprendre à chaque particulier qu'il doit une ſoumiſſion prompte & abſolue à la loi, & au magiſtrat qui en eſt le miniſtre, ſauf à réclamer enſuite & à demander une réparation convenable, s'il ſe croyoit léſé dans ſes droits & dans ſa dignité d'homme ou de citoyen : elle ſait combien il eſt ſage d'occuper le peuple des affaires publiques, aſſez pour qu'elles ne lui paroiſſent pas étrangeres; mais non point aſſez pour qu'il néglige ſes affaires propres; le préambule mis à la tête de l'organiſation de la municipalité de Paris ne laiſſe rien à deſirer ſur cet article, & m'a paru renfermer les meilleurs principes d'une bonne adminiſtration.

Un magiſtrat, un homme chargé en chef de quelque partie de l'adminiſtration, doit être gêné le moins qu'il eſt poſſible dans l'exercice de ſa charge, à moins qu'il ne commette de ces malverſations révoltantes, de ces injuſtices criantes, qui demandent à être réprimées ſur-le-

champ ; mais plus on l'a laiſſé libre dans le cours de ſa geſtion, plus on doit être attentif à lui faire rendre compte quand il ſera sorti de place. Il eſt ſur-tout eſſentiel dans ces premiers commencemens, où beaucoup d'hommes intrigans & peu ſcrupuleux pourront s'ingérer dans les affaires, de les obſerver avec attention, de leur faire rendre un compte très-exact, & de les punir avec la plus grande rigueur s'ils avoient oſé malverſer & prévariquer. Il faut des exemples qui effraient à jamais la cupidité & l'intrigue. La brigue & la corruption des ſuffrages, le plus grand fléau des états républicains, ne doivent pas être obſervées moins attentivement, & moins rigoureuſement punies.

Je voudrois beaucoup de ſimplicité dans la vie privée; je deſirerois que les magiſtrats & les juges en donnaſſent l'exemple, qu'ils fuſſent plus jaloux de briller par leurs talens & leurs vertus, par une exactitude ſcrupuleuſe à remplir tous leurs devoirs, par une fierté noble qui ne leur permettroit de rien faire de bas & de ſordide, qu'en un mot ils fuſſent plus jaloux de briller par toutes les qualités de l'eſprit & du cœur, que par un faſte inſolent & par un luxe frivole. Tout ſeroit perdu ſi nos officiers municipaux rougiſſoient d'aller à pied, s'ils mettoient leur

gloire à être traînés dans un char pompeux. Qu'ils laiſſent ce mérite à ceux qui n'en auroient pas d'autre; qu'ils ſe rappellent que les premiers Romains, les Lucullus, les Pompée, les Céſar, après avoir impoſé des loix aux monarques, après avoir donné ou ôté des couronnes, marchoient à pied dans Rome, confondus avec les plus ſimples citoyens. Que la ſimplicité modeſte faſſe rougir le luxe orgueilleux. Agéſilas, roi de Lacédémone, étoit paſſé en Aſie avec une armée; il faiſoit trembler le roi de Perſe ſur ſon trône, & peut-être l'en auroit-il fait deſcendre, ſi les diviſions de la Grece ne l'euſſent rappellé dans ſa patrie. Un Satrape d'Aſie lui avoit demandé une conférence; il arrivoit avec un brillant cortége & un faſtueux appareil. Ses yeux, qui n'appercevoient qu'un homme ſimple, ſimplement vêtu, cherchoient Agéſilas, le vainqueur des armées de ſon maître. Celui-ci va s'aſſeoir ſur le gazon avec quelques-uns de ſes Spartiates : il invite le Perſe étonné à venir partager près de lui le ſiége de verdure. Le fier Satrape laiſſe ſes tapis & ſes couſſins; il rougiroit d'aller étaler ſon luxe aſiatique près d'un grand homme qui ne brille que par ſes qualités perſonnelles. N'outrons rien toutefois : on peut vivre honorablement quoique

ſimplement ; d'ailleurs, autant je voudrois de ſimplicité dans la vie habituelle, autant je demanderois de magnificence dans les occaſions d'éclat. Le faſte particulier humilie le peuple ; la ſplendeur des cérémonies publiques lui éleve l'ame. C'eſt pour moi, dit-il, que les hommes placés par moi à la tête de leurs compatriotes paroiſſent aujourd'hui avec cet appareil ; c'eſt pour faire honneur à ma province ou à ma ville.

C'eſt dans le même eſprit qu'il faudroit bâtir ces grands édifices conſtruits pour l'embelliſſement des villes, ou pour la commodité de tous ceux qui les habitent. Un de mes amis, architecte, me montroit un ouvrage qu'il avoit composé ſur l'architecture ; il parloit des grands édifices : je lui diſois, je me le rappelle, On fait toujours de grandes & ſuperbes conſtructions, quand on bâtit pour la multitude, & la multitude embellit ce qu'on a fait pour elle. Voulant lui faire comprendre ma penſée, je lui diſois au ſujet de la place de Louis XV : Si au lieu de ces ſomptueux & inutiles foſſés, de ces grands édifices dont il n'eſt permis au peuple que de comtempler l'extérieur, on eût conſtruit un ample & ſuperbe périſtyle avec des plate-formes, en laiſſant à jour le côté de la Seine, & cette vue

prolongée jusqu'à Neuilly, que seroit-il arrivé ? le peuple auroit une retraite quand il seroit surpris par un orage dans ses promenades aux Tuileries & aux champs élysées. Et quand le beau temps lui auroit permis de se promener sur les plate-formes, ainsi que sous les arcades, comme il auroit embelli cette construction par une multitude toujours en mouvement ! de loin elle auroit paru vivante & animée. En arrivant pour la premiere fois à Paris si je n'étois pas né dans cette capitale, après l'avoir parcourue j'aurois dit aussi-tôt : Ici le roi & les grands sont tout, le peuple n'est rien. Dans cette ville si bien décorée, je vois des hôtels & des grandes places entourées d'hôtels ; mais où y a-t-il des refuges & des abris pour le peuple, excepté l'hôtel-dieu, l'hôpital & Bicêtre ? Que l'on construise de magnifiques bâtimens pour le peuple, le peuple s'enorgueillira de ces magnificences, il les regardera comme à lui, comme payées de ses deniers. On reprochoit à Périclès d'avoir épuisé le trésor par les superbes édifices dont il avoit embelli la ville d'Athenes. Cet orateur-ministre monte à la tribune ; il propose aux Athéniens de payer de sa fortune ces édifices, mais à condition qu'il y mettra son nom. Le peuple rejette son offre avec indignation.

Périclès connoiſſoit les Athéniens, & en général le peuple : il étoit bien ſûr que ſon offre ne ſeroit pas acceptée. Je me ſouviens que dans mon enfance, j'entendois appeller, & j'appellois moi-même le pavé des rues, le pavé du roi. Nous appellions pavé du roi, un pavé payé de notre argent.

C'eſt par le même principe que je mettrois le plus grand appareil dans les fêtes nationales, car il faut établir des fêtes nationales, que le roi & ſa cour embelliroient de leur préſence. Je n'ai point encore fixé mes idées ſur les détails de ces fêtes ; mais il me ſemble que ce devroit être des exercices militaires, où l'on diſtribueroit des prix qui ſeroient auſſi ſimples que l'appareil des fêtes ſeroit magnifique. C'étoit là l'eſprit des grands jeux de la Grece. Quelle magnificence dans l'appareil de ces jeux ! quelle ſimplicité dans les prix deſtinés aux vainqueurs ! ce n'étoient que des couronnes d'herbes ou de feuilles. Lors de l'expédition de Xerxès, un Perſe ayant aſſiſté aux jeux olympiques, vint rapporter au conſeil de guerre ce qu'il avoit vu ; un des membres du conſeil ſe tournant du côté de Mardonius qui avoit conſeillé l'expédition : Contre quels hommes, lui dit-il, nous as-tu engagés de marcher ? contre des hommes

à qui des prix ſi modiques font faire de ſi grandes choſes.

Les hommes d'un mérite rare, mais pauvres, qui auront bien ſervi la choſe publique, doivent ſans doute, & dans les places & hors des places, trouver une ſubſiſtance honnête; mais en général les récompenſes doivent être ſimples, données avec de grandes marques de conſidération & d'eſtime. C'étoit le vice de notre ancienne adminiſtration: on payoit les ſervices en argent, & les ſommes étoient aſſez fortes pour des ſervices aſſez modiques, ſouvent nuls. De-là ces dilapidations de nos revenus qui ont été miſes au grand jour & qui ont révolté tout le monde. Voici deux paſſages de Démoſthene que je me plais à rapporter: » A ne regarder, dit ce grand » orateur, que l'avantage actuel de celui qui » reçoit, ce ſont ſur-tout les monarques & les » princes qui ſavent récompenſer, puiſqu'ils ren» dent tout-à-coup riches qui ils veulent; mais » pour l'honneur & la ſtabilité, les récompenſes » dans les républiques l'emportent de beau» coup. Il eſt beau de ne pas devoir une grace » à la baſſeſſe & à la flatterie, & d'être honoré » parmi des concitoyens qui nous eſtiment. » Quelques faveurs qu'on reçoive d'un maître, » vaudront-elles jamais l'avantage d'être conſi-

» déré parmi des hommes libres nos égaux ? » Le même Démosthene, après s'être plaint que de son tems les récompenses & les honneurs étoient trop prodigués : Est-ce que nos ancêtres, se fait-il dire, ne récompensoient point la vertu & ceux qui les servoient ? Oui, répond-il, ils les récompensoient, & d'une maniere digne d'eux ; ILS S'ESTIMOIENT EUX-MÊMES, ET ILS LES PLAÇOIENT A LEUR TÊTE. L'estime des ses semblables, l'avantage de pouvoir leur être utile, c'est-là ce que doit principalement rechercher tout homme employé dans l'administration.

Revenons à notre sujet, & poursuivons le cours de nos observations. Beaucoup de zélés patriotes, mais point assez sages, ne confondent que trop souvent la liberté avec la licence. Ils réclament la liberté indéfinie de la presse, c'est-à-dire, la licence de la presse. Ainsi, lorsqu'il est défendu de dire des injures, il sera permis d'en écrire ; il sera permis de déchirer la réputation de tout le monde, & même des hommes en place ; il sera permis de soulever le peuple par des écrits incendiaires : on n'épargnera ni la religion, ni ses ministres, ni les magistrats, ni les juges : on calomniera qui l'on jugera à propos, sans qu'on puisse être repris. Cela est

trop contraire aux regles d'une bonne police. Que l'on puiſſe imprimer ce que l'on voudra, & quand on voudra, ſans être ſoumis à la cenſure, ſoit; mais qu'on réponde de ſon imprimé, en mettant ſon nom à la tête ou en ſe nommant à l'imprimeur, & que celui-ci puiſſe être pourſuivi, ſi un ouvrage repréhenſible ſortoit de ſes preſſes ſans le nom & ſans l'attache de perſonne.

J'ai vu dans des papiers publics, au ſujet des ſpectacles, que le peuple devoit être juge & arbitre de ſes plaiſirs. Quel ſingulier principe! Il me ſemble avoir lu, & la raiſon confirme cet uſage, que de tout tems & dans tout état bien policé, les magiſtrats ont toujours veillé à ce que cette ſorte de plaiſir n'offrît rien qui pût corrompre les bonnes mœurs ou altérer l'eſprit du gouvernement. Au reſte, il faut des ſpectacles dans une grande ville; & ſi c'eſt un mal (1), c'eſt un mal néceſſaire, dont on peut

---

(1) Je vais rapporter un mot de Solon, le légilsateur d'Athènes, ſans l'accompagner d'aucune réflexion. Il avoit vu repréſenter une tragédie de Theſpis, premier auteur du drame. A la fin de la piece, il demanda à Theſpis s'il n'avoit point honte de mentir ainſi devant tant de perſonnes. Theſpis lui répondit qu'il n'y avoit

tirer parti, en compoſant des pieces qui renforcent l'eſprit national. Il faut des ſpectacles pour amuſer le loiſir des gens riches & des perſonnes déſœuvrées; mais le ſimple peuple & les ouvriers qui vivent de leur travail, ils n'ont pas beſoin habituellement de ſpectacles; il ſuffit pour eux de foires qui viennent de loin à loin, & dont les ſpectacles leur paroîtront plus piquans, parce qu'ils ne feront pas journaliers. L'expérience prouve que ce qu'on appelle les petits ſpectacles eſt funeſte au peuple, qu'il y va perdre ſon tems, ſon argent & ſes mœurs, & qu'ainſi une ſage adminiſtration doit les ſupprimer.

Puiſque nous parlons des mœurs du peuple, diſons en deux mots, ce qui eſt indubitable, qu'on ne ſauroit ſuppoſer des mœurs dans le peuple ſans la religion qui en eſt le fondement & la baſe, & que par conſéquent, on ne peut trop lui inſpirer de reſpect pour la religion & ſes miniſtres : pour ſes miniſtres, c'eſt-à-dire, pour les évêques, pour les curés & pour leurs coopérateurs.

---

point de mal dans ces menſonges & dans ces fictions, qu'on ne faiſoit que par jeu. *Oui*, repartit Solon, en donnant un grand coup de ſon bâton contre terre; *mais ſi nous ſouffrons & approuvons ce beau jeu-là, il paſſera bientôt dans toutes nos actions & dans toutes nos affaires.*

J'ai toujours été persuadé que l'existence des mendians étoit la preuve d'un gouvernement vicieux. On ne doit pas souffrir qu'un homme sorte de son pays pour aller mendier ailleurs : s'il est hors d'état de travailler, il faut le nourrir; il faut l'obliger de travailler, si rien ne l'en empêche que le libertinage.

Je ne suis pas de l'avis de plusieurs, au sujet des corporations de marchands & d'artisans. Sans doute on doit gêner le moins possible l'industrie & le commerce; mais je ne crois pas qu'on doive abolir tout-à-fait les corps de métiers & de marchands : qu'on supprime les frais de réception, mais qu'on oblige à se faire recevoir dans tel ou tel corps, qu'on astreigne à certaines regles, qu'on veille aux poids & aux mesures, à la vente des marchandises, & surtout des comestibles.

Il est un article que beaucoup de bons patriotes voient avec une peine extrême avoir été décrété par l'assemblée nationale, celui du marc d'argent. Je vais expliquer en peu de mots pourquoi je ne suis pas de leur avis, & je les prie de m'entendre en mettant de côté toute prévention. Et d'abord, des particuliers s'intéresseront plus à la chose publique, quand ils auront à défendre une propriété qui les attache

pour ainſi dire au ſol. Un pere de famille voudra avoir pour lui & pour ſes enfans un fonds de terre qui les mettent eux & lui en état de pouvoir être élus, & prendre ſéance parmi les députés légiſlateurs. Par-là, & c'eſt un très-grand bien, les territoires ſe trouveront partagés entre beaucoup plus d'individus. J'ai vu dans le Béarn les payſans heureux, tous avec un air de contentement & de fierté : c'eſt que tous ont un petit terrein qu'ils font valoir. La premiere année de ſon épiſcopat, M. l'évêque de Leſcar voulut viſiter ſon dioceſe; il abandonnoit par-tout aux pauvres ſes droits de viſite : il fut fort étonné de s'entendre dire par-tout qu'il n'y avoit point de pauvres. Le décret, dit-on, exclut de l'aſſemblée nationale les trois quarts du royaume : je le ſais; mais c'eſt qu'il regne dans le royaume un abus que le décret réformera. Lorſque chez un peuple un uſage eſt tellement inhérent à ſa nature, qu'il faudroit craindre d'y toucher, alors on doit y conformer la loi : autrement, la loi doit être portée de maniere à réformer l'uſage s'il eſt vicieux.

Je gliſſe ſur les objets ſans entrer dans les détails, & parce que je veux être court, & parce que la plupart ne me ſont pas aſſez familiers pour que j'en parle avec quelque étendue. Je

m'arrêterai un peu davantage à ce qui regarde l'éducation, dont tout le monde ſent l'importance; je ne ferai cependant que tracer un tableau rapide, comme dans mon projet d'éducation pour tout le royaume, auquel je renvoie le lecteur, en le priant de joindre ce que j'ai dit alors avec ce que je dis aujourd'hui.

Je conçois trois ſortes d'éducations; l'une pour le ſimple peuple des villes & des campagnes, une autre pour ceux qui voudront s'en tenir à la langue françoiſe, enfin une troiſieme pour ceux qui feront jaloux de ſe former dans les grands modeles de l'antiquité, & de joindre à l'étude de leur langue celle des langues grecque & latine.

L'éducation du ſimple peuple des villes & des campagnes ne doit pas être fort compliquée. On lui apprendra à lire, à écrire, à compter, les premiers élémens de ſa religion, & ſur-tout la pure morale de l'évangile; on lui mettra entre les mains le livre de la conſtitution, dans lequel il lira, & qu'il copiera en écrivant. On lui fera joindre au cathéchiſme de ſa religion, un cathéchiſme du citoyen français, ou le mien, ou un autre compoſé dans le même plan. Des maîtres ſuffiſamment inſtruits lui expliqueront ce qu'il doit ſavoir, de ſorte qu'il ſache peu, mais qu'il ſache bien.

Je paſſe tout de ſuite à la troiſieme éducation, parce que la ſeconde aura beaucoup de choſes communes avec la troiſieme. La capitale auroit un certain nombre de colléges dans leſquels on enſeigneroit les belles-lettres, l'éloquence & la philoſophie. Il y auroit deux années & deux profeſſeurs pour chacune de ces parties: dans les deux années de belles-lettres, & dans une année de rhétorique, on feroit marcher de front les trois langues grecque, latine & françoiſe. Les deux années de philoſophie ſeroient toutes françaiſes, ainſi qu'une des deux années de rhétorique ou d'éloquence. Je renvoie pour quelques détails à mon projet d'éducation pour tout le royaume. A chaque collége ſeroient annexées des penſions ou écoles, qui auroient chacune leur objet fixe, dont elles ne pourroient point s'écarter : ce ſeroient pour chaque collége des eſpeces de pépinieres. Les unes ſeroient chargées de l'éducation de la premiere enfance, & lui apprendroient à-peu-près ce qu'on apprendra au ſimple peuple des villes & des campagnes : d'autres emploieroient deux années à enſeigner la grammaire françoiſe, de la mythologie, de la géographie, de l'hiſtoire naturelle, des élémens d'hiſtoire univerſelle & d'hiſtoire de France. Enfin dans d'autres on conſacreroit au

moins trois années aux langues grecque & latine; en faiſant toujours marcher les trois langues de front. Je renvoie encore ici au projet d'éducation pour tout le royaume. Le principal de chaque collége, ſans aucun embarras de penſionnaires, auroit l'inſpection de ſon collége, & outre cela des penſions ou écoles qui lui ſeroient annexées. Il aſſembleroit quelquefois ſes profeſſeurs, & conféreroit avec eux ſur le progrès des bonnes études dans le département qui lui ſeroit confié. Les principaux & les profeſſeurs de tous les colléges formeroient ce qu'on appelle l'univerſité, & s'aſſembleroient dans certain tems pour conférer ſur les études de toute la capitale, & en général de tout le royaume. Ainſi l'univerſité, déchargée de tous les ſoins d'adminiſtration temporelle, ne ſeroit plus compoſée de quatre facultés qui n'ont aucun rapport entre elles, mais d'une ſeule faculté qui auroit dans ſon reſſort la grammaire, les belles-lettres, l'éloquence & la philoſophie. L'univerſité de Paris, comme je l'ai dit ailleurs, ſera comme l'univerſité-mere, l'univerſité principale, le chef-lieu, pour ainſi dire, de toute l'éducation. Cinq ou ſix univerſités ſecondaires, diſtribuées dans toute la France, recevront d'elle des ſujets, & en donneront à tous les colléges de leur reſſort. Par-là les excel-

lens principes se propageront d'un bout du royaume à l'autre, & la capitale sera le centre d'où les bonnes études se répandront dans toutes les parties du corps national. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit suffisamment, dans l'écrit déja cité plusieurs fois, sur la nécessité d'étudier les langues grecque & latine (1), qui nous offriront, outre d'excellens modeles de littérature, des sentimens & des principes analogues à la révolution présente : j'ajoute seulement que les Anglois, nos dignes rivaux, nous ont souvent reproché la foiblesse de nos études grecques, & que nous

(1) C'est pour contribuer, autant qu'il est en moi, au progrès des bonnes études, que je continue mes travaux littéraires. Je suis occupé de l'édition grecque & latine de Démosthene & d'Eschine, qui paroîtra avec les nouveaux caracteres grecs de Firmin Didot : le premier tome se publie déja, & sera suivi de plusieurs autres, qui formeront tous ensemble une édition précieuse par les soins de l'éditeur & de l'imprimeur. J'ai tout prêt à imprimer tous les Discours de Cicéron, traduits avec soin dans notre langue, que je compte donner avec un Traité de la Constitution de la république romaine, qui pourra être intéressant dans les circonstances actuelles. Enfin je ne tarderai pas à publier deux volumes en françois de Discours, d'Homélies & de Lettres choisies de Saint-Grégoire de Nazianze & de Saint-Athanase.

devons être jaloux de ne point leur céder dans cette partie ainsi que dans plusieurs autres. Il m'a semblé qu'en mettant hors des colléges l'étude de la grammaire, en y renfermant l'étude des belles-lettres, de l'éloquence & de la philosophie, on pourroit avoir pour professeurs des hommes de lettres distingués, sur-tout si on leur accorde une grande considération, un honnête traitement, & un émeritat non moins honnête, après un certain nombre d'années, que je fixerois à dix.

Je prévois bien des difficultés de détail qu'on éleveroit principalement sur les pensions ou écoles annexées à chaque collége; mais il seroit facile de les résoudre si le projet paroissoit bon. Je répéterai ce que j'ai dit dans l'avertissement de mon projet d'éducation pour tout le royaume: si mon projet étoit goûté, on pourroit réunir un certain nombre de personnes instruites, auxquelles je me joindrois volontiers, qui examineroient entre elles les moyens les plus propres pour le réaliser de la maniere la plus utile.

Il n'est pas difficile de régler la seconde éducation, l'éducation de ceux qui voudront s'en tenir à l'étude de la langue françoise. Nous avons cinq années toutes françoises dans la troisieme éducation; il ne s'agira que d'ajouter une ou

deux années pour notre littérature avant l'étude de la rhétorique.

Je suppose que, dans tout le cours des deux genres d'éducation, on ne négligera le développement ni des forces corporelles, ni des habitudes morales, civiles & religieuses; qu'on ne perdra jamais ces objets de vue, & que, pour arriver à cette fin, il y aura des exercices, des leçons & des livres.

J'offre à l'assemblée nationale les réflexions diverses que renferme cet écrit : puissent-elles profiter entre ses mains pour le parfait achevement de la nouvelle constitution, dont elle s'occupe avec une constance que rien ne peut lasser, avec courage que rien ne peut vaincre!

ADRESSE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Envoyée le 2 avril 1790 (*).

Dignes Représentans de la Nation Françoise,

Daignez accueillir quelques réflexions d'un bon citoyen avec le même esprit qui les lui a dictées. Plus je m'intéresse à vos grands & importans travaux, plus je desirerois de vous en voir recueillir le fruit par l'établissement de la meilleure constitution, c'est-à-dire de celle qui nous un convient davantage.

(*) L'adresse n'a pas été lue dans l'Assemblée; mais pourvu qu'elle soit tombée entre les mains de quelques députés, & que mes idées aient pu leur être utiles, cela me suffit. Cette adresse suppose mes réflexions sur le pouvoir exécutif; je les ai donc mises à la suite, quoiqu'elles aient déja été publiées à part.

Lorſque les grands légiſlateurs vouloient régénérer ou affermir un état par de bonnes loix, ils voyageoient chez les peuples dont les loix étoient les plus eſtimées, & prenoient dans les divers gouvernemens ce qui pouvoit leur convenir. A leur exemple, voyageons dans les ſiecles paſſés, parcourons les hiſtoires, & tirons d'utiles leçons du régime des anciennes républiques.

Un vice radical de ces républiques, & qui les a perdues plus ou moins promptement, ſelon qu'il ſe trouvoit plus ou moins corrigé par de bonnes mœurs & par de ſages inſtitutions, c'eſt que le peuple étoit arraché à ſes occupations perſonnelles, ſoit par l'obligation de ſervir dans les armées, ſoit par le tems qu'il donnoit aux affaires civiles. La culture des terres, ces métiers mécaniques, ces petits commerces qui font vivre le peuple dans nos villes & dans nos campagnes, étoient abandonnés à des eſclaves. Delà ce grand nombre d'hommes étrangers à la patrie, cette foule d'êtres dégradés, d'êtres avilis contre nature, ennemis-nés des maîtres qu'ils ſervoient, ennemis-nés des états dans leſquels ils vivoient : delà cette multitude de citoyens oiſifs qui paſſoient leur vie dans les places publiques, d'eſprits inquiets qu'un ſéditieux ou un ambitieux menoit à ſon gré, qu'il échauffoit par des

difcours, qu'il gagnoit par des largeffes, pour exciter des troubles ou pour accroître fon pouvoir; delà cette tourbe incommode & turbulente, qu'il falloit fans ceffe nourrir & amufer, à laquelle il falloit fournir fans ceffe du pain & des fpectacles, *panem & circenfes*.

Il eft deux excès que doit également éviter tout gouvernement fage : affervir & abrutir le peuple, le tenir dans l'oppreffion & dans une ftupide ignorance ; c'eft le principe & le fyftême du régime defpotique : exciter ou entretenir l'inquiétude naturelle du peuple, l'éloigner de fes vraies reffources, des moyens particuliers qu'il a de vivre, pour le jetter dans des affaires communes qu'il croit entendre, & qu'il n'entend pas, fufciter à l'état de vrais ennemis en croyant lui procurer des défenfeurs ; ce feroit là le procédé imprudent d'une démocratie mal entendue. Le jufte milieu confifteroit à donner au peuple affez de part à l'adminiftration, pour qu'il ne s'y croie point étranger, pour qu'il s'eftime lui-même en voyant qu'on ne le méprife pas, mais non point affez pour qu'il néglige fon négoce & fon travail; à lui faire tenir de loin à loin des affemblées fixes dans lefquelles il nomme pour fes repréfentans & pour fes officiciers municipaux des hommes qu'il connoiffe, des hom-

mes qui, avec quelque aiſance, aient des lumieres, des talens & des vertus ; à ſimplifier le plus qu'on peut ces élections, afin qu'il perde le moins de tems poſſible. C'eſt ce que vous avez ſenti, ô vous nos dignes repréſentans! & c'eſt pour cela que vous avez organiſé d'une maniere ſi admirable les diverſes municipalités de ce grand royaume.

Vous avez vu que bien des principes démocratiques ne convenoient pas à notre conſtitution. Tout citoyen naît ſoldat, tout citoyen doit ſervir à ſon tour ; point de démocratie qui n'ait reconnu, qui n'ait admis ce principe. Vous ne l'ignoriez pas, ſans doute ; & cependant vous avez rejetté avec beaucoup de ſageſſe *la conſcription militaire*. Dans les gardes nationales, où le citoyen devenu ſoldat porte les armes ſans ſortir de ſa ville, on a ſagement établi des gardes ſoldées & non ſoldées, afin que les uns faſſent leur état de ce ſervice, & que ce ſervice ne détourne pas les autres de leur état. Vous perfectionnerez encore, je n'en doute pas, cette nouvelle milice françoiſe, de ſorte que les gardes ſoient juſtement réparties, & que les citoyens, toujours armés pour leur défenſe en cas de beſoin, ne trouvent pas trop d'occaſions de ſe diſſiper & de négliger leurs affaires. Les an-

ciennes démocraties n'ont jamais reconnu la *repréſentation*; on l'auroit regardée comme deſtructive d'un pareil régime : vous avez compris avec toutes les perſonnes ſages, qu'une grande nation ne pouvoit agir que par des repréſentans, mais du moins des repréſentans qu'elle nommeroit elle-même, qu'elle chargeroit de ſes pouvoirs.

J'aurois deſiré, & il y a long-tems que j'ai manifeſté mon vœu, qu'on eût laiſſé ſubſiſter l'ancien ordre de choſes, en attendant qu'on établît le nouveau ; je deſirerois qu'on rétablît proviſoirement le pouvoir exécutif : mais peut-être avez-vous été commandés par des circonſtances impérieuſes, peut-être avez-vous de ſolides raiſons pour attendre que la conſtitution ſoit entiérement achevée. Hâtez-vous au moins, comme vous faites, de mettre le comble à ce grand édifice ; & quand vous devriez laiſſer quelques détails à vos ſucceſſeurs, rétabliſſez au plutôt le pouvoir exécutif, ſans lequel vous ſentez qu'il n'y a point de gouvernement ; ſuivez, en rétabliſſant ce pouvoir, les mêmes principes qui vous ont dirigés dans la plupart de vos grandes opérations, c'eſt-à-dire, ne prenez dans les anciens gouvernemens que ce qui convient à un empire auſſi étendu que le nôtre.

Deux choſes ſont également vraies ; c'eſt que

la France en général a été florissante, & que son administration a toujours été fort vicieuse. Réformons notre administration, & conservons le principe de notre prospérité. Et quel est ce principe? le même que celui auquel on peut sur-tout attribuer la grandeur romaine. Le sénat, corps permanent, conduit par d'invariables maximes, avoit toujours une très-grande puissance exécutrice, qui dirigeoit toutes les forces de l'état vers un point unique, vers la splendeur de l'empire. Cette puissance tendoit sans cesse à opprimer le peuple, & il fallut lui opposer la puissance tribunicienne. Ces deux puissances, comme on sait, lutterent long-tems l'une contre l'autre; cette lutte continuelle, loin de détruire la république, loin de l'affoiblir, ne faisoit que la fortifier davantage, parce que, suivant le célebre Montesquieu, elle reposoit sur deux grandes bases, la religion & les mœurs. Attachés à une vie simple & frugale, craignant les dieux, aimant la patrie, les Romains estimoient & respectoient ce sénat par lequel ils ne vouloieut pas se laisser opprimer; ils n'eurent jamais la pensée de vouloir détruire, de vouloir dénaturer un corps dont ils sentoient que la puissance étoit la principale cause de la prospérité publique: le sénat à son tour relâchoit continuellement de ses

prétentions en faveur d'un peuple qu'il voyoit ſi porté à le ſeconder dans ſes grands & nobles deſſeins, toujours prêt à marcher, à s'expoſer pour ſauver ou pour illuſtrer une patrie dont le ſénat & le peuple deſiroient à l'envi le ſalut & la gloire. Lorſque je vois la république romaine ſe fortifier & s'accroître ſans ceſſe au milieu de toutes les guerres du dedans & du dehors, je m'imagine, ſelon la penſée d'un poète fameux, un grand chêne, qui tient fortement à la terre par de longues & profondes racines, & qui placé ſur le ſommet d'une haute montagne, expoſé à tous les vents & à toutes les tempêtes, demeure inébranlable, devenu plus robuſte & plus vigoureux par les continuels aſſauts des aquilons conjurés. Jamais peuple n'eut & n'aura peut-être une conſtitution ſi forte que le peuple romain. Cependant ſon adminiſtration n'étoit point parfaite à beaucoup près. Les pouvoirs n'y furent jamais bien diſtingués. Le ſénat reconnoiſſoit la ſouveraineté du peuple ou de la nation (1); mais on le vit ſouvent empiéter ſur le

---

(1) Chez les Romains, comme on ſait, *populus* n'étoit pas la même choſe que *plebs*. *Populus* étoit la réunion de tous les ordres. On appeloit *plebs* tout ce qui n'étoit pas praticien. *Plebecula*, c'étoit le petit peuple. Ainſi la ſouveraineté réſidoit dans les patriciens

pouvoir légiſlatif, & occuper long-tems ſeul les tribunaux : il ne fut jamais parfaitement réduit au pouvoir exécutif.

Je ne m'arrêterai pas à détailler les vices de l'adminiſtration des Romains, & les cauſes de leur décadence ; je me hâte d'expliquer en peu de mots ce qui a été le principe de la proſpérité de l'empire françois. Les rois de France, armés d'un grand pouvoir exécutif, aimés & adorés de leurs peuples, ont toujours agrandi & illuſtré leur empire, quand ils ont ſu tourner vers de grands objets toutes les forces d'une nation vive & impétueuſe. Les abus qu'ont fait de ce pouvoir ceux même d'entre eux qui avoient des qualités rares, & principalement leurs miniſtres, ſont aſſez connus. Ils ont été portés à leur comble, nous les avons ſentis vivement, & nous avons pris enfin la ferme réſolution de les faire ceſſer, d'en détruire la cauſe, d'en extirper la racine. Mais ſans doute, ô vous nos dignes repréſentans ! vous vous donnerez bien de garde de détruire ou d'affoiblir le pouvoir lui-même, ce pouvoir vrai principe de nos proſpérités.

& les plébéiens réunis *in populo*, & non pas *in plebe* ſeulement. Chez nous, à cauſe de l'équivoque, il faut dire que la ſouveraineté réſide, non dans le peuple, mais dans la nation, dans tous les citoyens réunis.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit, dans un écrit (1) à part, ſur l'étendue qu'on doit donner au pouvoir exécutif ; je me contente de dire que le pouvoir exécutif eſt le grand reſſort qui fait tout marcher, & que rien ne marche ſi on détruit ce reſſort ou ſi on le gêne. Je ne répéterai pas non plus ce que j'ai dit des moyens d'empêcher qu'on abuſe du pouvoir exécutif, pour opprimer la nation qui l'aura confié ; je me borne à dire que, les pouvoirs étant bien diſtingués, une aſſemblée permanente étant chargée ſpécialement d'inſpecter les abus, & de faire rendre compte aux miniſtres prévaricateurs, il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, qu'on abuſe du pouvoir exécutif. Que le pouvoir royal ſoit donc borné irrévocablement par la loi ; mais n'oublions jamais ce que nous lui devons. Ne dénaturons pas notre gouvernement, ne contrarions pas notre caractère : nous ſommes faits, non pour être opprimés, (la penſée en ſera toujours bannie de mon cœur, & j'en déteſte juſqu'au mot) mais pour être conduits par un monarque. Ce qui doit conſoler un prince vertueux, ce qui doit conſoler les bons François, c'eſt qu'au milieu des orages d'une

(1) Cet écrit ſe trouve à la ſuite de la préſente adreſſe.

grande révolution, au milieu de l'anéantiſſement du pouvoir royal, dont les vraies cauſes, diſons-le, ſont les efforts réitérés & impuiſſans de perſonnes mal aviſées ou mal intentionnés contre une révolution deja faite; ce qui doit conſoler, dis-je, un prince vertueux, & les bons François, c'eſt qu'au milieu des plus violentes tempêtes, l'amour du peuple pour ſon roi eſt toujours reſté au fond des ames, & s'eſt manifeſté dans l'occaſion par d'éclatans témoignages. O prince dont la vertu courageuſe s'eſt toujours déclarée quand elle a été libre, pour un peuple qui t'aime & t'aimera toujours, ton pouvoir, un pouvoir incertain, un pouvoir abuſif, qui tant de fois a cauſé des peines à ton cœur ſenſible, ce pouvoir eſt détruit; mais (& ce ſera le complément, le couronnement d'une magnifique conſtitution) il renaîtra bientôt ſous une autre forme, dans toute ſa ſplendeur & dans toute ſa force, bien plus ferme & bien plus ſolide, parce qu'il ſera fondé ſur la loi, parce qu'il te ſera décerné ſans retour, librement & volontairement, par une nation libre & généreuſe.

Qu'il me ſoit permis de rendre quelque juſtice à la nobleſſe françoiſe, dont la valeur brillante a ſervi l'état avec diſtinction, l'a relevé ou illuſtré dans d'importantes conjonctures. Sans

croire que cette valeur soit comme son apanage exclusif, elle se fera toujours un devoir de la signaler dans l'occasion ; & loin de s'affliger, elle se réjouira qu'il regne entre elle & les autres François une émulation utile. Elle ne marchera plus accompagnée de futiles priviléges, & décorée de distinctions frivoles, mais ornée de connoissances, de talens & de vertus solides. Les nobles obtiendront désormais les honneurs par un vrai mérite, & non par de basses adulations, & non au prix de leur avilissement. Au souvenir de leurs ancêtres & du sang qui coule dans leurs veines, ils ajouteront, pour exalter leurs ames, le sentiment d'une liberté qui rend l'homme noble & grand à ses propres yeux, sans éblouir d'un vain éclat les regards du vulgaire. Loin d'abolir la noblesse, honorée de tout temps, même dans les états les plus libres, nous devrions la créer si elle n'existoit pas, & multiplier les motifs de vertu loin d'en diminuer le nombre.

Celui qui plaide pour l'autorité royale & pour la noblesse devant des juges favorables & bienveillans, parce qu'ils sont justes & sages, est un homme, j'ose le dire, qu'on n'a jamais vu faire sa cour aux puissances, qui a passé toute sa vie dans les républiques de Rome & d'Athènes,

qui a toujours montré, non dans ſes paroles, mais dans ſa conduite, une ſimplicité & une fierté républicaine.

Illuſtres repréſentans des Français, je vous l'ai dit en commençant, & je le répete, c'eſt l'intérêt que je prends à vos grands travaux, qui m'a dicté les réflexions que j'offre à votre auguſte aſſemblée, & que je ſoumets à ſa ſageſſe. Si quelquefois j'ai paru craindre que l'enthouſiaſme d'une liberté nouvelle n'emportât un peu au-delà du but les fondateurs de la liberté françoiſe, du moins j'ai toujours applaudi aux vrais principes que vous avez établis & ſoutenus avec un courage qui fera l'admiration de tous les ſiecles. J'ai trouvé ces principes dans mon eſprit & dans mon cœur; mes ſentimens & mes penſées ſont d'accord avec les vôtres; & moi qui ſous une autre adminiſtration me ſuis toujours abſtenu d'écrire ſur le gouvernement, parce que mille préjugés gothiques contrarioient & repouſſoient toutes mes idées, je me ſens aujourd'hui comme preſſé de produire mes réflexions, ſeulement dans la crainte que trop d'ardeur n'entraîne trop loin une nation vive qui eſt enfin parvenue à ſecouer le joug d'un autorité arbitraire.

RÉFLEXIONS SUR LE POUVOIR EXÉCUTIF.

JAMAIS plus importante queſtion ne s'eſt agitée dans l'Aſſemblée nationale que celle qui regarde le pouvoir exécutif, l'étendue & l'activité qu'on peut donner à ce pouvoir, & les précautions qu'on doit prendre pour qu'il n'oſe ni ne puiſſe tourner ſa force contre la liberté. C'eſt de la déciſion de cette queſtion que dépend, ſelon moi, le ſalut de la France & tout le fruit des grands travaux de notre auguſte diete.

On me demandera peut-être pourquoi je reviens ſur un objet déja décrété. D'abord il peut arriver que même une aſſemblée de ſages ſe trompe & prenne un mauvais parti : la seule reſſource qui reſte alors, ſur-tout ſi l'objet eſt de la derniere conſéquence, eſt de revenir ſur ſes pas, d'examiner la choſe de nouveau, & d'adopter un parti meilleur. Enſuite il m'a paru, d'après les papiers publics, que le décret porté dans l'Aſſemblée nationale n'étoit que proviſoire,

& qu'on régleroit en dernier reſſort le pouvoir exécutif lorſque la conſtitution ſeroit entierement achevée. J'aurois deſiré ſans doute que, même proviſoirement, on n'eût pas choiſi, pour faire ceſſer nos maux & nos troubles, un moyen dont j'appréhende fort que l'on ne reconnoiſſe l'inſuffiſance dans la pratique & l'uſage. Mais enfin lorſqu'on aura mis le comble au grand édifice de la conſtitution, & qu'on ſe ſera inſtruit par l'expérience, on pourra prendre le parti, le ſeul, ſuivant moi, qui puiſſe rétablir nos affaires, celui de remettre dans la main unique du monarque le pouvoir actif le plus étendu, le moins gêné, avec lequel il puiſſe librement opérer le bien, toujours dans l'heureuſe impuiſſance de faire le mal.

Quoi qu'il en ſoit, je vais donner mon avis en bon citoyen qui s'intéreſſe à la choſe publique, & par amour de la patrie & du bon ordre, & pour ſa part perſonnelle dans la maſſe commune de l'intérêt général. J'ignore abſolument, je l'avoue, les détails de l'adminiſtration, dont je n'ai fait aucune étude ; mais je puis reconnoître ſans orgueil & ſans préſomption, que l'expérience des ſiecles antérieurs m'a donné quelques connoiſſances des hommes réunis en ſociété, du caractere & du génie des peuples, des

des grands principes de la morale & de la politique. Les républiques de Rome & d'Athenes, dans lesquelles j'ai vécu, pour ainsi dire, toute ma vie, m'ont appris à connoître les avantages & les inconvéniens du gouvernement républicain. J'avois fait part de quelques-unes des réflexions qui suivent à un député de l'Assemblée nationale, homme d'un très-grand mérite, qui n'a pas eu occasion de les placer.

Avant tout, ne craignons point d'envisager nos maux, d'en examiner toute l'étendue. Si pour guérir ces maux il suffisoit de n'en point parler, il faudroit nous taire : mais puisque le silence ne guérit rien, parlons, & parlons hautement, faisons retentir par-tout notre voix ; arrachons le voile, découvrons le mal qui fait languir la France. Ce qui m'inquiete, ce qui m'alarme le plus, ce ne sont point des châteaux brûlés, quelques têtes innocentes ou coupables sacrifiées sans aucune forme. J'abhorre ces excès qui attaquent la propriété des citoyens ; une seule goutte de sang répandue, lorsque les loix n'ont point prononcé, me fait frémir : mais, je le repete, ce n'est point là ce qui m'alarme le plus. Ce qui me fait trembler, ce qui doit désoler tout bon citoyen, c'est de voir qu'en France il n'y a plus n'y manufactures, ni

commerce, ni crédit, ni confiance, ni circulation du numéraire; c'eſt de voir ce beau royaume attaqué d'une maladie de langueur, non moins dangereuſe dans les corps politiques, comme dans le corps humain, qu'une maladie violente. Tels ſont nos maux; il faut d'autant moins les diſſimuler que nous avons en notre diſpoſition un remede efficace. Et quel eſt ce remede? le prompt rétabliſſement du pouvoir exécutif avec toute ſon énergie.

Même dans un petit empire où la conſtitution eſt purement républicaine, ſi l'on veut que tout ſoit bien ordonné, que tout marche réguliérement, il faut donner aux principaux magiſtrats une grande force exécutrice, une force qui ne ſoit pas gênée & embarraſſée. Ce qui a ſauvé la république romaine, dont l'empire s'étendoit ſans ceſſe, c'eſt que les conſuls & le ſénat avoient habituellement cette force que nous demandons; c'eſt que dans certaines circonſtances on augmentoit le pouvoir des conſuls, juſqu'à le rendre abſolu par ce fameux décret : *Que les conſuls veillent à ce que la république ne ſouffre aucun dommage.* C'eſt par le même eſprit & d'après le même principe que, pour appaiſer les troubles du dedans & du dehors, on éliſoit quelquefois un dictateur, dont le pouvoir étoit borné à

ſix mois, mais dont l'autorité étoit ſans bornes. On ſait quelle force avoit pour ramener tout dans l'ordre, pour rapprocher & lier étroitement toutes les parties de l'état, ce magiſtrat unique & ſuprême, accompagné de ſes vingt-quatre liɛteurs avec leurs faiſceaux armés de haches. Lorſque, ſans parler d'autres cauſes aſſez connues, l'empire romain ſe fut étendu de maniere à plier ſous ſa propre grandeur, il fallut néceſſairement qu'un homme ſeul, magiſtrat perpétuel, armé d'une grande puiſſance exécutrice, contînt toutes les parties de ce vaſte empire. Oui, ſans doute, plus un état eſt étendu, moins la puiſſance exécutrice ſuprême doit être diviſée, plus elle doit être libre dans ſon aɛtion. La puiſſance exécutrice ſuprême eſt comme le grand reſſort qui fait mouvoir toute la machine, & dont la force doit être unique, proportionnée à la grandeur de cette machine. Rien ne marche ſi ce reſſort n'exiſte pas, ou s'il eſt gêné dans ſon aɛtivité.

Tels ſont les principes que tout le monde, à ce qu'il nous ſemble, doit reconnoître. Appliquons-les à la France. Ce royaume eſt très-étendu, & compoſé d'un grand nombre de provinces. Pour contenir toutes les parties qui le compoſent, il faut, oui il faut que toutes les troupes ſoldées & non ſoldées, de quelque nature qu'elles

puiſſent être, ſoient en la main d'un ſeul homme, ſans être gênées & embarraſſées dans leur action. Généreux citoyens, amis & défenſeurs de la liberté, ne vous allarmez pas! Je chéris comme vous cette liberté précieuſe qui donne à l'ame tout ſon reſſort, qui rend à l'homme tout ſon être, qui lui apprend ce qu'il vaut & ce qu'il peut. Laiſſez-moi prouver d'abord la néceſſité d'un grand pouvoir actif entre les mains d'un ſeul homme, pour le ſalut & l'avantager d'un grand empire; je montrerai enſuite ce qui empêchera qu'il ne tourne cette force contre la nation qui la lui aura confiée.

Je le dis donc, & je le dis avec aſſurance, ſi quelque nature de troupes n'étoit pas dans la main du roi, ou ſi toutes étant dans ſa main, elles étoient gênées dans leur exercice, leur action deviendroit nulle. Je m'explique. Je ſuppoſe que les gardes nationales ſeulement ne ſoient pas dans la main du roi; ſi pour appaiſer les troubles d'une ville ou d'une province, ſi pour lever un impôt légitime qu'on refuſera, il lui faut faire agir les autres forces militaires, comment ces forces agiront elles, ſi elles n'agiſſent pas de concert avec les gardes nationales?

Mais, je le ſuppoſe, les unes & les autres ſont ſoumiſes au monarque; que pourra-t-il faire ſi,

pour diriger leur action, il faut obtenir le vœu des officiers municipaux ? D'abord mettons en principe que la multitude doit être protégée, garantie de l'oppreſſion, mais que pour ſon propre bonheur elle doit être contenue. Eh ! je le demande, comment peut-on croire que des officiers municipaux décideront d'appeller dans une ville ou dans une province des troupes pour faire rentrer dans l'ordre & ramener au devoir une multitude animée, une multitude effrénée; qu'ils s'expoſeront à être mis en pièces par cette multitude ? D'ailleurs ces officiers municipaux verront parmi les coupables, des amis, des alliés, des proches; ce qui ralentira beaucoup leur zele. On les rendra reſponſables des émeutes & des violences qui en ſeront la ſuite, s'ils ont négligé de réclamer la force militaire. On les rendra reſponſables ! A quel tribunal les citera-t-on pour leur faire rendre compte de leur négligence ou de leur foibleſſe ? Sans parler de l'embarras & des complications d'une pareille machine, croit-on que la crainte d'un mal préſent ne fera pas plus d'impreſſion ſur eux que la peur d'un tribunal éloigné ? Ajoutez cette conſidération, qu'il leur faudra bientôt vivre ſimples particuliers parmi des hommes contre leſquels ils auront appellé la force publique. C'étoit là l'inconvénient

attaché aux gouvernemens républicains. Auſſi falloit-il, dans certaines conjonctures, que les premiers magiſtrats euſſent un courage extraordinaire pour déployer contre les plus inſignes coupables toute l'autorité dont ils étoient munis. On ſait quelles ennemis puiſſans ſe fit Cicéron, en faiſant périr, par ordre du ſénat, les principaux complices d'une conjuration horrible, convaincus, par des lettres & par leur propre aveu, d'avoir formé le projet d'embraſer Rome & d'égorger les citoyens. La haine des méchans parvint à le faire exiler de cette Rome qu'il avoit ſauvée : il y rentra à la vérité comblé de de gloire & comme en triomphe, mais ce ne fut, comme il le témoigne lui-même dans pluſieurs de ſes harangues, qu'après avoir éprouvé les plus ameres tribulations.

Les officiers municipaux ſuffiſent dans les circonſtances ordinaires, lorſqu'il ne s'agit que de réprimer quelques méchans, de les empêcher de troubler le bon ordre. Mais dans les ſoulevemens de toute une ville, de toute une province, ou d'une partie conſidérable d'une ville, d'une province, en un mot, dans de grandes inſurrections, il faut qu'une force unique & comme externe ſe montre, une force chargée de protéger tout le royaume, & non telle partie

du royaume. L'idée ſeule, la ſeule crainte de cette force, contiendra les peuples dans le devoir. Le roi eſt le pere de tout ſes ſujets, & non de tels de ſes ſujets : il eſt le centre de l'intérêt général ; & comme dans une ville on ne craint pas de moleſter un ſeul citoyen coupable pour l'intérêt de tous les autres citoyens, ainſi le Prince ne craindra pas de moleſter une ſeule ville ou une ſeule province rebelle pour l'intérêt de toutes les autres villes ou provinces.

Que les officiers municipaux de chaque province, de chaque ville, ſoient chargés dans tous les cas d'examiner, de régler quand il faudra employer la grande force exécutrice; ſans parler des inconvéniens que je viens de décrire, je l'avoue, je ne vois plus de monarchie, je ne vois pas même d'état républicain unique; je vois la France diviſée en une multitude de petites républiques partielles : le roi, ſimple ſpectateur de ce qui ſe paſſe dans le royaume, attendra la requiſition ou l'ordre des officiers municipaux ; il ne pourra, ſans cette requiſition ou cet ordre, déployer les forces qui lui auront été confiées par la nation, pour faire exécuter les loix de la nation. Ce n'eſt pas là, non ce n'eſt pas là une monarchie. Dès que la nation a fait des loix, c'eſt au roi qui les a ſanctionnées,

en vertu de la ſeule plénitude du pouvoir exécutif qui lui a été remis par la nation, à les faire exécuter dans toute l'étendue de l'empire; c'eſt à la nation qui les a portées, d'examiner ſi on fait exécuter ſes loix, ſi au lieu de ſes loix on ne fait pas exécuter des ordres arbitraires; c'eſt à elle d'inſpecter les miniſtres qui prévariqueroient dans l'une de ces deux parties, & de les citer pour rendre compte de leur conduite: car à Dieu ne plaiſe que, ſur-tout dans les commencemens d'une liberté naiſſante, on établiſſe une dictature qui pourroit devenir funeſte à cette liberté, l'on confie à des hommes de grandes forces ſans qu'ils ſoient reſponſables de l'abus qu'ils en pourroient faire!

Mais n'eſt-il pas à craindre que le prince, armé d'une puiſſance exécutrice telle que je la voudrois, n'en abuſe pour opprimer ceux qu'il devoit protéger, pour détruire la liberté, pour ramener le deſpotiſme? Non, cela n'eſt pas à craindre, en ſuppoſant que les troupes, autres que les gardes nationales, feront toutes françoiſes, réduites à un nombre convenable, reſteront toujours dans les villes frontieres du royaume, & ne feront employées que dans certaines circonſtances contre les ennemis du dedans & du dehors; en ſuppoſant que les ſoldats qui les compoſeront,

poſeront, tous François, ſeront tous convaincus de ce principe, qu'ils ſont citoyens avant que d'être ſoldats; en ſuppoſant, ce qui n'eſt pas une ſuppoſition gratuite, que les gardes nationales n'agiront pas contre elles-mêmes, ſi on vouloit les faire agir contre elles-mêmes, c'eſt à-dire contre la nation; qu'elles feront des forces toujours prêtes pour s'oppoſer à l'action des autres forces qu'on voudroit diriger contre la liberté; en ſuppoſant, ce qui ſera, une Aſſemblée nationale permanente, qui obſervera toutes les démarches du prince & de ſes miniſtres, qui veillera à ce qu'on faſſe exécuter les loix, à ce qu'on ne faſſe exécuter que les loix, & non des ordres arbitraires. On peut donc (j'oſe l'aſſurer d'après des inductions ſimples, à la portée de tout le monde, d'après l'expérience des ſiecles paſſés, expérience toujours préférable à de prétendues démonſtrations métaphyſiques), on peut ſans danger mettre dans la main du monarque toutes les forces militaires de quelque nature qu'elles ſoient: forces qui lui donneront les plus grandes facilités pour faire le bien, & dont il ne pourroit entreprendre d'uſer pour le mal ſans qu'il s'élevât mille difficultés de nature à écarter ſes efforts.

Et quels avantages ne réſulteront point de

toutes ces forces dont ſera armé le chef de la nation, un chef qu'on aime & qu'on révere ! Je vois auſſi-tôt le peuple rentrer par-tout dans l'ordre, les impôts ſe percevoir, le numéraire circuler, la confiance & le crédit ſe rétablir, la ſûreté & la tranquillité renaître, les citoyens riches revenir en foule, & avec eux le commerce & l'abondance.

En deux mots, il eſt néceſſaire de donner au roi la plus grande puiſſance exécutrice, dont l'action ſoit la moins gênée ; on peut la lui dondonner ſans péril ; l'intérêt de la France, un intérêt preſſant, demande qu'on la lui donne au plutôt.

FIN.

De l'Imprimerie de LAILLET & GARNÉRY, rue Serpente, n° 17.

